

**Ordre Professionnel des
Technologistes Médicaux du Québec**

États financiers
Au 31 mars 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette s.e.n.c.r.l.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec

Le 21 septembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131324

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

PRODUITS

Cotisations annuelles	1 518 808 \$	1 536 781 \$
Admission	60 380	42 982
Assurance responsabilité professionnelle	14 407	14 974
Formation continue	127 160	129 484
Discipline	3 817	5 000
Vente et location de biens et de services	68 973	56 871
Intérêts et revenus de placements	58 000	26 617
Subvention - Ministère de la santé et des services sociaux du Québec	10 943	10 298
Autres produits		
Congrès	264 265	39 241
Divers	7 559	7 487
	2 134 312	1 869 735

CHARGES

Admission (annexe A)	225 922	203 701
Inspection professionnelle (annexe B)	261 334	205 884
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	111 294	115 179
Formation continue (annexe D)	199 067	215 175
Bureau du syndic (annexe E)	76 927	63 370
Conseil de discipline (annexe F)	2 438	13 049
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	10 110	20 048
Gouvernance (annexe H)	573 923	386 809
Communications (annexe I)	174 760	122 731
Services aux membres (annexe J)	8 347	17 547
Congrès (annexe K)	283 591	75 157
Comité de la formation (annexe L)	7 753	7 074
Autres charges (annexe M)	318 660	302 501
	2 254 126	1 748 225

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(119 814) \$ 121 510 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Investi en <u>Fonds d'administration générale</u>			Total	Total
	immobilisations	Affecté	Non affecté		
SOLDE,					
début de l'exercice	768 623 \$	311 830 \$	375 008 \$	1 455 461 \$	1 333 951 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(166 013)	-	46 199	(119 814)	121 510
Investissement en immobilisations	167 551	-	(167 551)	-	-
Affectations d'origine interne (note 8)	-	(109 588)	109 588	-	-
SOLDE,					
fin de l'exercice	770 161 \$	202 242 \$	363 244 \$	1 335 647 \$	1 455 461 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

BILAN

Au 31 mars

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 608 144 \$	2 405 357 \$
Comptes clients	76 738	128 308
Frais payés d'avance	120 122	143 560
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 5)	16 343	33 909
	2 821 347	2 711 134
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	520 191	502 825
ACTIFS INCORPORELS (note 4)	278 294	305 065
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 5)	50 000	50 000
	3 669 832 \$	3 569 024 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

BILAN (suite)

Au 31 mars

2024

2023

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)

678 756 \$ 634 620 \$

Produits perçus d'avance

1 406 083 1 193 867

2 084 839 1 828 487

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS
(note 7)

28 324 39 267

ALLOCATION POUR FRAIS D'AMÉNAGEMENT REPORTÉE

221 022 245 809

2 334 185 2 113 563

SOLDES DE FONDS

Investi en immobilisations

770 161 768 623

Affectation d'origine interne (note 8)

202 242 311 830

Non affecté

363 244 375 008

1 335 647 1 455 461

3 669 832 \$ 3 569 024 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration :



_____, administrateur



_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(119 814) \$	121 510 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	71 102	22 682
Amortissement des actifs incorporels	105 854	93 054
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	3 692
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(10 943)	(10 297)
	46 199	230 641
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Comptes clients	51 570	(31 872)
Frais payés d'avance	23 438	(29 907)
Dettes de fonctionnement	44 136	87 263
Produits perçus d'avance	212 216	(31 092)
	377 559	225 033

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Encaissement de placements	-	350 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(88 468)	(482 990)
Acquisition d'actifs incorporels	(79 083)	(38 949)
Produit de la cession d'actifs incorporels	-	11 800
Variation des dépôts chez les assureurs	17 566	(16 736)
	(149 985)	(176 875)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Allocation pour frais d'aménagement reportée	(24 787)	245 809
--	----------	---------

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	202 787	293 967
ENCAISSE, début de l'exercice	2 405 357	2 111 390
ENCAISSE, fin de l'exercice	2 608 144 \$	2 405 357 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en fonction de la proportion des salaires attribuables à chacune des activités.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	10 ans
Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans
Site Web	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Allocation pour frais d'aménagement

Une allocation pour frais d'aménagement a été comptabilisée dans le passif long terme. L'allocation reçue aux fins d'aménagement des nouveaux locaux est amortie sur la même durée que les améliorations locatives, soit sur la durée du bail de 10 ans et est amortie contre la dépense de loyer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	442 117 \$	45 742 \$	396 375 \$
Équipement informatique	132 165	83 822	48 343
Mobilier de bureau	112 326	36 853	75 473
	686 608 \$	166 417 \$	520 191 \$

4. ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Frais de développement de formation	234 487 \$	124 274 \$	110 213 \$
Logiciels	296 669	180 127	116 542
Site Web	101 740	50 201	51 539
	632 896 \$	354 602 \$	278 294 \$

5. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

	2024	2023
Solde au début	83 909 \$	67 173 \$
Ristourne capitalisée	14 407	14 974
Revenus d'intérêts	2 108	1 762
Retraits	(34 081)	-
	66 343	83 909
Portion échéant au cours du prochain exercice	16 343	33 909
	50 000 \$	50 000 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

5. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (suite)

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	372 290 \$	329 326 \$
Salaires et autres retenues à la source	113 136	110 996
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	193 330	194 298
	678 756 \$	634 620 \$

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles ou des apports affectés ayant servi à leur acquisition. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
SOLDE , début de l'exercice	39 267 \$	49 565 \$
Montants amortis dans les résultats	(10 943)	(10 298)
SOLDE , fin de l'exercice	28 324 \$	39 267 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

8. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre n'a affecté aucun montant à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

					2024	2023
	Admission - Reconnaissance équivalence	Communication image professionnelle	Gouvernance	Gestion documentaire	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	40 000 \$	48 669 \$	173 161 \$	50 000 \$	311 830 \$	450 387 \$
Utilisations	-	-	(80 788)	(28 800)	(109 588)	(33 557)
Désaffectations	-	-	-	-	-	(105 000)
SOLDE , fin de l'exercice	40 000 \$	48 669 \$	92 373 \$	21 200 \$	202 242 \$	311 830 \$

9. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en février 2033 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 884 050 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025 -	95 318 \$
2026 -	95 318 \$
2027 -	95 318 \$
2028 -	95 821 \$
2029 -	101 362 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2029, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 109 140 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec pour les trois dernières années du contrat.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des comptes clients.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

L'Ordre est exposé à ce risque puisque ses liquidités proviennent principalement des cotisations des membres.

Étant une profession à titre réservé, dont seulement les professionnels exerçant des activités réservées ont l'obligation d'être membres, l'Ordre est exposé au risque d'une diminution de son nombre de membres.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

A - ADMISSION

Salaires et charges sociales	148 623 \$	152 840 \$
Dépenses de comité	3 701	2 325
Honoraires professionnels	20 468	-
Amortissement des actifs incorporels	27 932	27 312
Quote-part des frais fixes	25 198	21 224
	225 922 \$	203 701 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	191 459 \$	163 963 \$
Dépenses de comité	3 688	4 831
Frais de déplacement	19 300	6 211
Maintenance informatique	133	134
Amortissement des actifs incorporels	12 587	5 276
Quote-part des frais fixes	34 167	25 469
	261 334 \$	205 884 \$

C - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et charges sociales	98 100 \$	96 395 \$
Bureau et affranchissement	1 761	1 433
Dépenses de comité	4 951	2 516
Dépenses de réalisation (recouvré)	(4 300)	2 806
Publications	2 240	4 388
Quote-part des frais fixes	8 542	7 641
	111 294 \$	115 179 \$

D - FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	124 455 \$	127 137 \$
Dépenses de comité	1 698	2 921
Frais de déplacement et séjours	311	-
Services professionnels	1 013	15 180
Vidéos, locaux et services	11 460	7 286
Amortissement des actifs incorporels	47 744	43 125
Quote-part des frais fixes	12 386	19 526
	199 067 \$	215 175 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

E - BUREAU DU SYNDIC

Salaires et charges sociales	22 028 \$	19 094 \$
Bureau et affranchissement	998	1 797
Dépenses de comité (recouvré)	(185)	36
Frais de déplacement et séjours	855	-
Honoraires professionnels	19 491	15 276
Quote-part des frais fixes	33 740	27 167
	76 927 \$	63 370 \$

F - CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et charges sociales	- \$	10 688 \$
Bureau et affranchissement	424	528
Dépenses de comité	244	244
Frais de déplacement et séjours	-	740
Honoraires légaux	1 770	-
Quote-part des frais fixes	-	849
	2 438 \$	13 049 \$

G - INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES

Salaires et charges sociales	8 694 \$	7 927 \$
Frais de déplacement et séjours	-	415
Honoraires légaux	135	10 433
Quote-part des frais fixes	1 281	1 273
	10 110 \$	20 048 \$

H - GOUVERNANCE

Salaires et charges sociales	328 284 \$	257 827 \$
Dépenses de réalisation (recouvré)	(122)	1 367
Comité exécutif	8 292	7 808
Conseil d'administration	93 935	83 067
Services professionnels	143 534	36 740
	573 923 \$	386 809 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

I - COMMUNICATIONS

Salaires et charges sociales	84 878 \$	75 273 \$
Bureau et affranchissement	574	6 863
Dépenses de réalisation	56 548	13 259
Imprimerie	5 567	458
Amortissement d'un actif incorporel	16 943	16 690
Quote-part des frais fixes	10 250	10 188
	174 760 \$	122 731 \$

J - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et charges sociales	5 973 \$	15 362 \$
Bureau et affranchissement	-	288
Dépenses de comité	-	244
Frais de déplacement et séjours	1 947	380
Quote-part des frais fixes	427	1 273
	8 347 \$	17 547 \$

K - CONGRÈS

Salaires et charges sociales	41 581 \$	42 151 \$
Bureau et affranchissement	7 194	-
Conférenciers	9 699	3 600
Dépenses de comité	8 280	-
Dépenses de réalisation	175 076	23 039
Frais de courtage	25 864	-
Frais de déplacement et séjours	8 679	-
Publications	2 946	-
Quote-part des frais fixes	4 272	6 367
	283 591 \$	75 157 \$

L - COMITÉ DE LA FORMATION

Salaires et charges sociales	7 326 \$	6 649 \$
Quote-part des frais fixes	427	425
	7 753 \$	7 074 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

M - AUTRES CHARGES

Assurances	5 218 \$	3 770 \$
Bureau et affranchissement	13 803	25 022
Cotisations et affiliations	46 167	32 520
Énergie	-	3 336
Entretien et réparations des locaux	-	7 801
Entretien et réparations du mobilier de bureau	9 492	8 679
Frais bancaires	3 541	3 427
Frais de cartes de crédit	43 586	35 561
Impression	2 021	2 504
Location de matériel	2 873	3 218
Loyer	70 802	75 678
Maintenance informatique	156 171	142 661
Permanents	17 120	18 369
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	3 692
Publication	-	5 558
Taxes et permis	-	21 727
Télécommunications	6 806	7 047
Amortissement des immobilisations corporelles	71 102	22 682
Amortissement des actifs incorporels	648	651
Frais fixes imputés	<u>(130 690)</u>	<u>(121 402)</u>
	318 660 \$	302 501 \$

RÉPARTITION DES FRAIS FIXES

Assurance	5 218 \$	3 770 \$
Énergie	-	3 336
Entretien et réparation des locaux	-	7 801
Entretien et réparations du mobilier de bureau	9 492	8 679
Loyer	70 802	75 678
Taxes et permis	-	21 727
Amortissement des immobilisations corporelles	71 102	22 682
Amortissement des actifs incorporels	648	651
Portion attribuable aux autres charges (services administratifs)	<u>(26 572)</u>	<u>(22 922)</u>
	130 690 \$	121 402 \$

Admission	25 198	21 224
Bureau du syndic	33 740	27 167
Comité de la formation	427	425
Communication	10 250	10 188
Congrès	4 272	6 367
Conseil de discipline	-	849
Formation continue	12 386	19 526
Infractions commises par des non-membres	1 281	1 273
Inspection professionnelle	34 167	25 469
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	8 542	7 641
Services aux membres	<u>427</u>	<u>1 273</u>
	130 690 \$	121 402 \$